



ÉTABLISSEMENT

Métropole Nice Côte d'Azur
(06)
Direction des Contrats Publics
Service des Marchés Publics
45 rue Gioffredo
06364 NICE CEDEX 4

AVIS DE MARCHÉ

TRAVAUX

DIRECTIVE 2014/25/UE

Section I : Entité adjudicatrice

I.1) NOM ET ADRESSES

Métropole Nice Côte d'Azur (06), Contact : Monsieur le Président, , 5 rue de l'Hôtel de Ville, 06364 NICE CEDEX 4, FRANCE. Tél. : +33 497132000. Courriel : dao@nicecotedazur.org. Code NUTS : FRL03.

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <https://www.marches-securises.fr>

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Régie Lignes d'Azur, , 2 Bd Henri Sappia , 06100 NICE, FRANCE. Courriel : dao@nicecotedazur.org. Code NUTS : FRL03. Adresse internet : <https://www.marches-securises.fr>.

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

Le marché fait l'objet d'une procédure conjointe

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet : <https://www.marches-securises.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

Par voie électronique à l'adresse : <https://www.marches-securises.fr>

I.6) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Autre(s) activité(s) : Service de chemin de fer urbains, de tramway ou d'autobus, transport par câble

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : 21N0697 - Téléphérique Nice – Saint-Laurent-du-Var Marché Global de Performance de Conception, Réalisation, Maintenance

II.1.2) Code CPV principal

45234200

II.1.3) Type de marché

Travaux

II.1.4) Description succincte

La consultation porte sur un marché global de performance qui a pour objet la conception, la réalisation, et la maintenance d'une liaison par câble entre la commune de Nice (à proximité de la station terminus CADAM du tramway ligne 2) et la commune de Saint-Laurent-du-Var (à proximité de la mairie). L'ouvrage, d'une longueur de 800 mètres environ, comprend 2 stations, 2 pylônes et 2 cabines ; il enjambe le Var et l'A8. Le marché global de performance est un accord-cadre composite à prix mixte passé selon une procédure de dialogue compétitif et comprend une partie à bons de commande et une partie à marchés subséquents. Le présent marché global de performance comprend de manière prépondérante des prestations de travaux. L'Entité Adjudicatrice est un groupement constitué de la Métropole Nice Côte d'Azur et de la Régie Ligne d'Azur (RLA) dont le coordonnateur est la Métropole Nice Côte d'Azur. (cf. article 1.2.2 du Règlement de Consultation).

II.1.5) Valeur totale estimée**II.1.6) Informations sur les lots**

Division en lots : Non

II.2) DESCRIPTION

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

45234000 , 71240000 , 71311200 , 72224000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRL03

Lieu principal d'exécution : Nice et Saint-Laurent-du-Var

II.2.4) Description des prestations

La présente consultation est passée selon une procédure de type dialogue compétitif telle que définie à l'article L.2124-4 du Code de la commande publique.

Elle comprend deux phases, une phase candidature et une phase offres contenant le dialogue compétitif.

Accord-cadre composite à prix mixte

Mini : sans mini

Maxi : 85 000 000,00 €

en valeur en € H.T.

pour la durée maximum de 19 ans

répartis comme suit (détail article 3.1 du RC):

- Conception-Réalisation : 3 ans (maximum), comprenant une prestation de maintenance sur la phase de marche à blanc.

- Maintenance : 10 ans à compter de la date de mise en service.

- Deux périodes d'extension de la maintenance, de 3 ans chacune, pourraient être déclenchées via l'émission de bons de commandes spécifiques (un bon de commande par période de trois ans).

La consultation porte sur un accord-cadre composite à prix mixte dont les prestations sont détaillées à l'article 1.4 du règlement de Consultation.

II.2.5) Critères d'attribution (Accord pour publication : Oui)

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 228

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Non

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : Non

II.2.11) Informations sur les options

Options : Oui

Description de ces options :

Des modifications des marchés en cours d'exécution (dispositions des articles R.2194-1 à 9 du Code de la commande publique), et/ou des prestations similaires (dispositions de l'article R.2122-7 du Code de la commande publique) pourront être conclus, dans le respect des seuils de mise en concurrence de l'article L.2123-1 du Code de la commande publique.

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

II.2.14) Informations complémentaires

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions :

Lettre de candidature (DC1 mis à jour au 01/04/2019) ou équivalent : Elle devra être complétée

Déclaration du candidat individuel (DC2 mis à jour au 01/04/2019) ou équivalent : Elle devra être complétée

DUME / eDUME : Le DC1 ET le DC2 peuvent être remplacés par le DUME (document unique de marché européen) prévu par le règlement 2016/7 de la commission européenne du 5 janvier 2016, sous réserve que les éléments indiqués dans ce document comportent l'ensemble des informations requises au titre de la présente consultation. Le DUME devra être dûment complété.

Déclaration de sous-traitance (DC4 mis à jour au 01/04/2019) ou équivalent : Uniquement pour les prestations de services et/ou de travaux au présent marché. Elle devra être complétée, datée et pourra être d'ores et déjà signée.

III.1.2) Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection :

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet de cet accord-cadre, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres sont disponibles (rubrique F1 de la DC2)

Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) :

Compétence : Conception, fabrication et installation des systèmes et sous-systèmes de transport guidé aérien à câble, comparable au présent contrat.

Chiffre d'affaires annuel du domaine d'activité concerné : 10 000 000,00 € HT

Le candidat pourra prouver sa capacité financière par tout autre document considéré comme équivalent par l'entité adjudicatrice, s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité financière.

En cas de baisse de leur chiffre d'affaires sur cette période en raison de la crise sanitaire liée à la COVID 19, les candidats sont

autorisés à faire la moyenne de leur chiffre d'affaires sur la période de 2018 à 2021

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

a) Aptitudes à exercer l'activité professionnelle

Pour l'architecte, un justificatif d'inscription à l'Ordre des architectes en cours de validité (ou équivalent pour les candidats étrangers).

Par ailleurs, les certificats (ou équivalents) de qualifications professionnelles suivants sont souhaités :

- OPQIBI qualification 1230 : études sismiques courantes,
- OPQIBI qualification 1218 : ingénierie en génie civil et gros œuvres courants
- OPQIBI qualification 1002 : Etudes de projets complexes en géotechnique
- OPQIBI qualification 1812 : Ingénierie de voirie et réseaux divers complexes
- FNTP qualification 243 : Autres types de fondations,
- FNTP qualification 2313 : Autres opérations de terrassement en grande masse de technicité moyenne.
- Certification ISO 9001 couvrant la conception de remontées mécaniques
- Qualification Qualibat n°2111 - Maçonnerie et ouvrages en béton armé - (Technicité courante)
- Qualification Qualibat n°2151 - Dallage courant - (Technicité courante)

Capacités techniques et professionnelles

Le candidat devra justifier au minimum des compétences listées à l'article "5.3.2 Renseignements concernant la capacité économique et financière ainsi que les capacités techniques et professionnelles" du Règlement de Consultation.

III.1.4) Règles et critères objectifs de participation

III.1.5) Informations sur les marchés réservés

Marché réservé : Non

III.1.6) Cautionnement et garanties exigés

Néant

III.1.7) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent

Le marché sera financé sur fonds propres et subventions de l'État et du Conseil départemental des Alpes Maritimes.

III.1.8) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché

Le présent contrat pourra être attribué à un seul opérateur économique ou à un groupement d'opérateurs économiques.

Si le présent contrat est attribué à un groupement conjoint, le mandataire sera solidaire de chacun des membres du groupement.

Dans tous les cas, le mandataire du groupement devra être le constructeur du système de transport par câble (à savoir le fabricant et l'ensemblier des éléments constitutifs du système).

L'équipe de maîtrise d'oeuvre devra inclure un architecte habilité pour la constitution du dossier de demande de permis de construire.

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Informations relatives à la profession

III.2.2) Conditions particulières d'exécution

CLAUSES SPECIFIQUES – HEURES D'INSERTION

Il est précisé que les pièces de l'accord-cadre intégreront une clause d'insertion sociale imposant au Titulaire du contrat un temps minimal réservé à la promotion de l'emploi auprès des personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion et à la lutte contre le chômage. Ce volume d'heures d'insertion s'établit à :

Sur la partie travaux (phase 2) : 3 600 heures d'insertion, comprenant 360 heures de formation

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : Non

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

Dialogue compétitif

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

L'avis concerne l'établissement d'un accord-cadre

Accord-cadre avec un seul opérateur

Justification d'un accord-cadre dont la durée dépasse huit ans : La durée de 228 mois se justifie à la fois par les exigences de performances à atteindre liées à la haute technicité et aux impératifs de sécurité inhérents à une infrastructure de transport par câble ainsi qu'à la globalisation et à la responsabilisation des prestations de conception-réalisation (36 mois) et de maintenance propre à ce type d'opération (192 mois).

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à

discuter ou des offres à négocier**IV.1.6) Enchère électronique****IV.1.8) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui****IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF****IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) relatives à la présente procédure****IV.2.2) Date limite de réception des projets ou des demandes de participation :**

Jeudi 30 juin 2022 - 14:00

IV.2.3) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

Lundi 01 août 2022

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation

français.

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Durée en mois : 8 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres**Section VI : Renseignements complémentaires****VI.1) RENOUVELLEMENT**

Il s'agit d'un marché renouvelable : Non

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES**VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

A/ SELECTION DES CANDIDATURES, Conditions minimales de participation :

Les conditions minimales de participation et de recevabilité des candidatures (capacités techniques et professionnelles, capacité à faire la maintenance...) sont intégrées au chapitre 5.3.2.c « Capacités techniques et professionnelles ».

La sélection des candidatures est ainsi basée sur la capacité économique et financière, technique, et professionnelle des candidats, sans classement.

B/ DIALOGUE

Les conditions du dialogue sont détaillées à l'article 6.1 du Règlement de Consultation.

C/ INDEMNISATION DES CANDIDATS

Chaque candidat sélectionné et ayant remis une offre de base conforme aux dispositions du règlement de consultation et respectant toutes les exigences du programme (pièces annexées à la lettre d'invitation à soumissionner) recevra une prime d'un montant de 285 000,00 € hors taxe (TVA en sus au taux de la réglementation en vigueur).

Cette prime constituera une avance sur rémunération pour le Titulaire retenu.

La rémunération à verser au titre du marché global de performance tiendra compte de la prime reçue par l'attributaire.

La prime des soumissionnaires dont les offres remises seraient déclarées irrégulières, inappropriées, incomplètes ou inacceptables par l'entité adjudicatrice sera réduite ou supprimée selon les modalités qui seront définies dans le règlement de la consultation annexé à la lettre d'invitation à soumissionner

D/Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : <https://www.marches-securises.fr>.

E/ conditions de remise des plis cf. article 7 du Règlement de Consultation

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS**VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours**

Tribunal Administratif de Nice 18 avenue des fleurs - CS 61039 , 06050 NICE CEDEX 1 FRANCE. Tél. +33 489978600. E-mail : greffe.ta-nice@juradm.fr. Adresse internet : <http://nice.tribunal-administratif.fr>.

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

VI.4.3) Introduction des recours

- 1) le référé précontractuel (articles L.551-1 à L. 551- 12, et R.551-1 à R. 551-6 du code de justice administrative) peut être introduit jusqu'à la signature du contrat.
- 2) le référé contractuel (L. 551-13 à L. 551-23, et R. 551-7 à R.551-10 du code de justice administrative) introduit après la signature du contrat dans un délai de 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal officiel de l'Union européenne(JOUE) ou dans un délai de 6 mois, à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée.
- 3) le recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat (CE, Ass, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, req.n°358994) introduit par tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.
- 4) Lorsqu'il est saisi aux fins de prévenir une atteinte imminente ou faire cesser une atteinte illicite à un secret des affaires, le juge des référés peut prescrire toute mesure provisoire et conservatoire proportionnée, y compris sous astreinte. Il peut notamment ordonner l'ensemble des mesures mentionnées à l'article R. 152-1 du code de commerce (référé « secret des affaires » article R 557-3 du CJA) La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

Greffe du Tribunal Administratif de Nice 18 avenue des fleurs CS 61039 , 06050 NICE CEDEX 1 FRANCE. Tél. +33 489978600. E-mail : greffe.ta-nice@juradm.fr. Adresse internet : <http://nice.tribunal-administratif.fr>.

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

19 mai 2022